



Circulaire n° 4239 du 13/12/2012

Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire et temporaire prioritaire dans l'enseignement de plein exercice organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2013-2014.
INFORMATIONS IMPORTANTES –

Cette circulaire remplace la circulaire n° 4233 du 11/12/2012

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, supérieur

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

A partir du 13/12/2012

Documents à renvoyer

Oui

Date limite :

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Appel aux candidats, temporaires, temporaires prioritaires, désignations

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de plein exercice organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- A Messieurs les Recteurs des universités ;
- Aux Directeurs(trices) des Ecoles supérieures des arts organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs(trices)-Président(e)s des Hautes écoles organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs des établissements de promotion sociale organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information

- Aux membres du Service général de l'Inspection ;
- Aux Préfets et coordonnateurs de zone(s) ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du Centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, du Centre technique et pédagogique à Frameries, du Centre des technologies agronomiques à Strée et du Centre technique horticole à Gembloux ;
- Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration : Administration générale des Personnels de l'Enseignement
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Julien NICAISE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
« Call center » de la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie- Bruxelles	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET : Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire et temporaire prioritaire dans l'enseignement de plein exercice organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2013-2014. INFORMATIONS IMPORTANTES

Madame, Monsieur,

Voici plusieurs informations importantes que je porte d'ores et déjà à votre connaissance au sujet de l'appel à candidatures pour l'enseignement de plein exercice organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année 2013-2014 qui sera lancé au mois de janvier prochain et diffusé par voie de circulaire.

Merci d'en assurer une large diffusion, par exemple en l'affichant à vue dans votre établissement ou votre institution.

1. Publication de l'appel le 3 janvier 2013

La parution officielle au Moniteur belge de l'appel aux candidats pour l'enseignement de plein exercice est prévue **le 3 janvier 2013**.

La période de validité pour répondre à celui-ci courra **jusqu'au 31 janvier 2013** inclus. J'attire d'ores et déjà votre attention à tous sur la nécessité d'introduire **impérativement** toute candidature **dans ces délais**.

En effet, s'il est toujours possible de postuler tout au long de l'année en dehors de la période de validité de l'appel, une telle candidature ne sera jamais prise en compte de manière prioritaire lors des opérations de désignation et ne sera pas comptabilisée dans le dossier des candidats pour leur classement selon leur nombre de candidatures.

Comme de coutume, d'autres appels spécifiques suivront dans le courant de l'année, notamment pour les puériculteurs(trices) (début janvier 2013 également), pour l'enseignement de promotion social (fin janvier 2013), pour l'enseignement supérieur (mars 2013) et pour les CPMS (mai 2013).

2. Fusion de l'appel pour les candidats à une désignation à titre temporaire et de l'appel pour les candidats à une désignation à titre temporaire prioritaire

Antérieurement, l'appel pour les candidats temporaires avait lieu au mois de janvier de chaque année et celui pour les candidats temporaires prioritaires faisait l'objet d'une publication distincte au début du mois de mars.

Un projet de décret du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sera prochainement examiné par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles simplifiera cette procédure (sous réserve de son adoption).

Dans ce cadre, par souci constant de simplification administrative et de modernisation des opérations statutaires pour les personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles, ces **deux publications** sont désormais **fusionnées** en **un seul appel unique et commun** qui paraîtra ce 3 janvier 2013.

Que l'on soit candidat temporaire et/ou candidat temporaire prioritaire, se porter candidat à l'une et/ou à l'autre de ces deux opérations s'effectue désormais au moyen d'**un seul formulaire de candidature unique et commun**. Ceci permettra aux candidats de ne devoir communiquer qu'une seule fois les différents documents demandés à cet effet par mes services.

Pour pouvoir postuler à une désignation en tant que temporaire prioritaire, je vous rappelle qu'il faut comptabiliser au minimum 600 jours de service prestés au sein de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (et/ou de la Communauté germanophone) dont au moins 300 jours prestés dans la fonction considérée dans le courant des trois dernières années scolaires, en ce compris l'année de l'appel.

3. Documents à joindre à l'acte de candidature pour l'appel du 3 janvier 2013

Les documents à joindre à l'acte de candidature seront de deux ordres :

1. Une copie du ou des diplôme(s) et/ou de la ou des attestation(s) provisoire(s) de réussite.

J'attire tout particulièrement l'attention des universités, des hautes écoles, des écoles supérieures des arts et des établissements d'enseignement de promotion sociale pour qu'elles transmettent ces informations à tous leurs étudiants candidats à enseigner dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les étudiants de dernière année peuvent bien entendu se porter candidats à un emploi. Cette candidature sera comptabilisée dans leur dossier pour leur classement selon leur nombre de candidatures pour peu que nous parvenne, à l'adresse indiquée dans l'appel, une copie de leur(s) diplôme(s) et/ou de leur(s) attestation(s) provisoire(s) de réussite, et ce avant le 31 décembre 2013, dernier délai.

2. Un extrait de casier judiciaire de modèle 2.

Vu les délais d'attente de plusieurs jours – voire de plusieurs semaines – parfois demandés par certaines autorités communales pour délivrer un extrait de casier judiciaire (modèle 2), j'invite tous les candidats à commander et à aller retirer celui-ci **sans attendre** auprès des autorités compétentes.

4. **Mise en place d'un call-center et d'une adresse e-mail pour répondre aux sollicitations et aux questions**

Désormais, les candidats et toute autre personne qui souhaitent prendre contact avec la Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet des appels à candidatures sont invités à joindre celle-ci par le biais d'un numéro de téléphone unique (call-center) accessible du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00 sans interruption :

02 / 413 20 29

Une adresse e-mail unique est également à votre disposition pour poser vos questions par la voie électronique :

recrutement.enseignement@cfwb.be

5. **Utilisation du formulaire électronique**

Comme en 2012, la réponse à cet appel unique s'effectuera uniquement par l'utilisation d'un formulaire spécifiquement établi à cet effet.

Il doit être complété en ligne via le site internet suivant :

www.reseaucf.cfwb.be

L'utilisation du formulaire génère automatiquement **une lettre de candidature**, qui reprend une synthèse des informations encodées.

Cette lettre devra être imprimée et envoyée, par recommandé, le 31 janvier 2013 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Direction de la Carrière
RECRUTEMENT PLEIN EXERCICE Bureau 3^E352
APPEL 2013
Boulevard Léopold II, 44
1080 BRUXELLES**

Je vous saurais gré d'informer dès à présent de cette procédure les membres de votre personnel, les étudiants et l'ensemble des candidats potentiels en attirant particulièrement l'attention des membres de votre personnel sur la fusion et la simultanéité des appels aux candidats temporaires et candidats temporaires prioritaires.

Si, parmi eux, des candidats ne sont pas équipés du matériel informatique nécessaire, je vous prie de bien vouloir mettre celui de votre établissement ou de votre institution à leur disposition au cours de ce mois de janvier 2013.

Je vous remercie dès à présent de votre mobilisation à ce propos.

Julien NICAISE
Directeur général